



ROTARY CLUB DE BEYROUTH

Club Doyen du District 2452



LE BULLETIN

Volume 91 N°05
Année Rotarienne 2021 – 2022

Réunion-Conjointe du Mercredi 4 Août 2021

Président du R.I. :	Shekhar Mehta
Gouverneur du District :	Ashot Karapetyan
Délégué du Gouverneur :	David Zein
Assistant du Gouverneur :	Ghada Ayoub
Président du RC Beyrouth :	Aïda Cherfan
Secrétaire du RC Beyrouth :	Mounir Douaidy

Devise du Président du RI pour l'année 2021-2022 : « **Servir pour Changer des Vies** »
Thème du District 2021-2022 : « **Rotary Responds with Peace** »

LE PROTOCOLE

Ont assisté à la réunion virtuelle :

9 Rotariens

ABBOUD Nabil (PP)
BOULOS Rosy
CHERFAN Aida (P)

DEBAHY Pierre (PP)
HAMMOUD Samir (PP)

KALDANY Savia (PP)
SAADE Riad (PP)

SACY Antoine
ZOUAIN Georges

1 Rotarien(ne) Visiteur

ADG Ghada Ayoub Abou Fadel et des Rotariens des différents Clubs du Liban

Annonces

Les cartes de compensation de

PP Reine Codsì et Labib Nasr qui ont assisté à la réunion du RC Beirut Cedars le 28/07/2021.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION-CONJOINTE

121 Rotariens de 11 Clubs Rotary libanais ont participé à cette réunion virtuelle organisée le 4 août à 19h30 par le RC Beirut Metropolitan qui avait convié l'ancien ministre Ziad Baroud à un entretien - en arabe - sur 'Et maintenant où allons-nous ?'.

La réunion a débuté avec l'hymne national, suivi de l'hymne du Rotary.

Mot d'ouverture de la Présidente Céline Mouawad :

« 365 jours après le drame du 4 août et nous sommes toujours dans l'ignorance la plus complète sur les causes de cette tragédie ; mais nous sommes réunis ce soir pour honorer ceux qui sont partis et ceux qui souffrent encore suite à ce massacre.

Les Rotariens se sont rapidement mis à l'œuvre. Initiatives locales dans différents secteurs, à savoir, le soutien aux plus démunis, la reconstruction, l'aide paramédicale, etc.,

Les Rotariens du Liban ont également bénéficié de l'aide et de la solidarité internationale en réalisant des Global Grants qui ont servi à la réhabilitation de plusieurs centres hospitaliers.

Ce soir nous invitons l'ancien ministre Ziad Baroud à nous donner quelques repères : Où allons-nous ?

Le mot de la P C. Mouawad fut suivi d'une vidéo illustrant Beyrouth suite à l'explosion et Beyrouth après la reconstruction, sur un fond de musique très émouvant, 'Li Beyrouth' de Fairouz.





Le chef du protocole du RCBM, PP Wajih BouHabib a ensuite brièvement présenté l'ancien ministre Ziad Baroud, avocat et ancien ministre de l'Intérieur entre 2008 et 2011.

S.E. Monsieur Ziad Baroud a été Président du Club Rotaract de Beyrouth en 1994.

L'Ancien ministre a demandé qu'une minute de silence soit observée en mémoire des personnes disparues lors de l'explosion du 4 août 2021.

Dans son allocution, Me Baroud a commencé par faire une mise au point :

Maintenant, où sommes-nous ? Sans aucun doute, la révolution du 17 octobre 2019 a occasionné des changements : La classe politique a compris qu'il fallait désormais s'adresser au peuple autrement.

Actuellement, la situation financière et économique du pays est très mauvaise ; plus de 55% du peuple libanais vit sous le seuil de pauvreté.

Ce qui est encore plus inquiétant c'est la perte de l'espoir : le danger est de voir les Libanais, qui peuvent se permettre de rester dans ce pays, quitter vers des cieux plus cléments ; cette catégorie est formée de professionnels de haut niveau dans les deux secteurs de la santé et de l'éducation : des médecins spécialistes, des infirmiers et infirmières, des enseignants...

Le secteur bancaire est en très mauvaise posture.

Pour le secteur judiciaire, l'objectif reste de mener l'investigation de l'explosion du 4 août à bon port. Après M. Fadi Sawan, c'est M. Tarek Bitar qui a accepté cette prise en charge et ceci me rassure. Le dossier est presque complet et par la loi, le contenu devrait rester secret.

Il y a deux obstacles : la levée de l'immunité des hauts fonctionnaires de l'état d'une part et d'autre part ceux qui bénéficient de privilèges de par leur position au service de l'état.



Or dans notre constitution, le parlementaire jouit de l'immunité dans son sens le plus large : Si un parlementaire de l'opposition s'exprime contre le gouvernement en exercice, il est normal qu'il jouisse d'une certaine protection ; par contre il ne devrait pas bénéficier d'immunité dans le cas de crimes commis. Le chef du parlement devrait faire appel à une réunion afin de voter la levée de l'immunité parlementaire. Ce vote se contente de la moitié + 1 du nombre des parlementaires présents.

Ceci ne veut pas dire qu'ils sont inculpés. Dans le cas où ils sont inculpés, ils devraient être jugés par un tribunal spécial bien défini dans notre constitution. Afin qu'il y ait inculpation il est nécessaire d'obtenir le vote du 2/3 des parlementaires (86 députés devraient voter en faveur de l'inculpation).

Modifier la constitution ne suffit pas, il faudra supprimer non seulement l'immunité des parlementaires mais également tout privilège qui leur est accordé ; égalité pour tous devant la loi.

Maintenant où allons-nous ?

Au niveau de la Justice : Nous nous dirigeons sans aucun doute vers une Accusation qui n'est pas forcément une inculpation. Le juge citera probablement des noms même si l'immunité n'a pas été levée d'ici là, et ce, à la lumière des données soumises à l'examen.

Au niveau du peuple : Les élections doivent avoir lieu au cours des deux mois qui précèdent la fin du mandat courant, à savoir, avant le 21 – 22 mai 2022.

Est-ce que le peuple pourra tenir le coup jusqu'au mois de mai prochain ? Dans des conditions de vie aussi difficiles, est-ce que le pays pourra fonctionner sans gouvernement ; même le gouvernement chargé de l'expédition des affaires courantes ne semble pas intéressé de jouer le rôle qui lui incombe...

De très fortes pressions sont opérées de toutes parts pour la formation d'un gouvernement au plus tôt. Ce gouvernement devra trouver des solutions rapides sans toutefois pouvoir opérer des miracles ; mais sa mission serait surtout de préparer le pays aux prochaines élections en mai 2022.

Le système électoral sera celui qui a été adopté en 2017. Il est loin d'être idéal, mais il n'est pas recommandé d'y introduire des modifications car ceci mènera très certainement à un report des élections pour raison technique. Par contre il faudra établir, une fois pour toute, le système de vote de la diaspora libanaise. La pré-inscription devrait se faire avant le 20 novembre 2021.

Les élections doivent avoir lieu. Le peuple les réclame depuis 2019 et de plus la prolongation du mandat présidentiel est anticonstitutionnelle.

En conclusion : C'est un peuple entier qui est victime ; l'explosion du port n'est que la goutte qui a fait déborder le vase. Il y a eu des accumulations de négligence et d'irresponsabilité de la part des gouvernements successifs.

Vous, comme Rotariens, vous pourrez aider cette roue à tourner dans le bon sens. Malgré tout, nous avons beaucoup d'atouts et notre économie n'a pas besoin de grand-chose pour redémarrer ; dès qu'une lueur apparaîtra au bout du tunnel, le pays se redressera.

Ce que vous faites en tant que Rotariens est très important. Vous faites partie de cette société et vous faites partie du programme de secours afin que le peuple ne sombre pas dans la désillusion.

Je ne suis pas gratuitement pessimiste. Nous sommes à un moment décisif de l'histoire de notre pays. Maintenant il faut rétablir la confiance entre le peuple et l'État. La reconstruction n'est pas temporaire ; elle est prévue pour les 30 à 40 prochaines années.

Une session questions/réponses a immédiatement suivi.

Question : Qu'est-ce que le Rotary peut faire pour opérer des changements ?

Réponse : Vous continuez à faire ce que vous avez tellement bien fait dans tous les secteurs. Je suis sûr que le Rotary poursuivra ses activités

Question : Accepteriez-vous le poste de ministre de l'Intérieur tout en étant neutre au sein d'un nouveau gouvernement ?

Réponse : Je ne suis pas candidat. Il s'agit avant tout d'un travail d'équipe ; tous les éléments doivent être bons et prêts à servir leur pays.

Question : Qu'auriez-vous fait à la place du ministre de l'Intérieur actuel ?

Réponse : Je suis pour la suppression de tout genre d'immunité politique. Il y a des rapports détaillés qui seront bientôt rendus publics résultant de différentes investigations locales et internationales.

Question : Est-ce que l'Ordre des Avocats a pu obtenir des résultats ?

Réponse : L'Ordre des Avocats a déployé énormément d'efforts surtout auprès des victimes qui n'avaient pas les moyens de porter plainte.

Question : Quelles sont nos chances d'organiser des élections à temps ?

Réponse : Nous avons de très bonnes chances. Mon seul souci demeure la pratique de la corruption à travers l'achat de votes. Le peuple s'est appauvri et devient de plus en plus vulnérable.

Question : Pensez-vous que nous nous orientons vers une fédéralisation du pays surtout que nous sommes constamment manipulés de l'extérieur ?

Réponse : La responsabilité est grandement partagée ; les forces étrangères manipulent et nous laissons faire selon les circonstances. Moi je suis pour la décentralisation élargie qui donne les mêmes résultats que la fédéralisation sans s'encombrer de complications administratives. Peut-être que c'est tout notre système politique qui devrait être revu... et ceci ne peut être déclenché que par un évènement fort : par exemple, un coup d'état, ou démocratiquement à travers le parlement.

Question : Est-ce que nous nous dirigeons vers une phase de changement radical après la révolution du 17 octobre ?

Réponse : Le changement est sur la bonne voie mais la résistance est là. Cependant Il y a plus de pudeur, et surtout de l'appréhension. Le peuple réclame ses droits et responsabilise les dirigeants.

Question : Est-ce que les leçons ont été apprises ?

Réponse : Bien sûr ; sauf que les partis politiques devraient revoir leurs principes.

Question : Croyez-vous en l'indépendance et l'objectivité de la justice ?

Réponse : Nous n'avons pas le choix. Nous avons de bons éléments et j'ai confiance en M. Tarek Bitar.

Question : Pensez-vous que le juge Bitar utilisera toutes ces données qui ont été recueillies localement et internationalement pour tirer ses conclusions ?

Réponses : Je pense que oui ; à part le facteur de la négligence, il s'agit de savoir qui fut derrière l'importation de cette cargaison, qui l'a stockée, etc. Tout le dossier est à étudier.

Question : Pourrait-il y avoir un projet de loi qui puisse interdire tout membre du parlement actuel de se présenter aux prochaines élections ?

Réponse : C'est très difficile car ce sont les députés qui votent les lois.

Question : Comment reconstruire les institutions de l'État ?

Réponse : À partir du port ; il faut commencer par la Justice, l'Armée et les Administrations. L'État fait payer des taxes au citoyen et des charges ; le citoyen demande en retour un minimum de protection. C'est une priorité.

La réunion s'est achevée à 21h00.


